Bourses de Master en oléiculture et oléotechnie

Dans le cadre de ses activités de formation et de coopération technique visant à encourager la recherche et à renforcer les compétences des responsables techniques du secteur oléicole, le Conseil oléicole international (COI) prévoit d’octroyer quatre bourses en 2021 pour le diplôme de Master en oléiculture et oléotechnie <http://www.masterolivicultura.org/> organisé en collaboration avec l’Université de Cordoue (UCO), la Consejería de Agricultura, Ganadería, Pesca y Desarrollo Sostenible de la Junta de Andalucía (CAP), l’Instituto Andaluz de Investigación y Formación Agraria, Pesquera, Alimentaria y de la Producción Ecológica (IFAPA), le Centre international de hautes études agronomiques méditerranéennes (CIHEAM), la Fundación Patrimonio Comunal Olivarero (FPCO) et le Conseil oléicole international (COI)

Les bourses pour le Master en oléiculture et oléotechnie visent à former des professionnels dans les domaines de l’oléiculture et de l’oléotechnie, à encourager la recherche, à répondre à la demande croissante de techniciens spécialisés dans le secteur, à faciliter le transfert de technologies ainsi le partage d’informations et d’expériences et le développement des relations de coopération entre les participants.

Les bourses du COI sont destinées à couvrir les frais d’inscription, les frais de voyage au début et à la fin de chaque année académique et les indemnités mensuelles des étudiants (860 €).

Un engagement à temps plein des boursiers est requis.

Les candidats aux bourses de Master du COI devront remplir les conditions suivantes :

* Être titulaires d’un diplôme universitaire, de préférence en agronomie, industries agricoles ou technologie des aliments,
* Connaître l’espagnol, langue de déroulement des cours,

(pour les candidats admis dont la première langue n’est pas l’espagnol, un cours intensif de perfectionnement en langue sera organisé en septembre 2021).

* Connaître l’anglais (niveau moyen),

(pour la compréhension des documents et références scientifiques en langue anglaise).

* Avoir une formation ou une première expérience dans le secteur oléicole.

Les dossiers des candidatures doivent être envoyés à [iooc@internationaloliveoil.org](mailto:iooc@internationaloliveoil.org) et être accompagnés du formulaire de candidature joint en annexe I Ils doivent également être mis en ligne sur <http://www.masterolivicultura.org/cont12_fr.html>

Une copie des documents suivants devra être envoyée au COI avec le formulaire de candidature :

* Carte nationale d’identité (ou passeport)
* Diplôme universitaire
* Relevé de notes
* Curriculum vitae
* Lettre de motivation

**Date limite de réception des propositions : 30 avril 2021**

Le programme de Master se déroule sur deux années académiques : la première année couvre le cours de spécialisation de troisième cycle et la deuxième année sera consacrée à l’initiation à la recherche menant à la préparation d’une thèse.

Seuls les étudiants ayant réussi tous les examens du cours de spécialisation avec une note supérieure à 7/10 en première année se verront attribuer une bourse de deuxième année. Le sujet de la thèse conditionnera également l’attribution de la bourse pour la deuxième année du programme de Master.

**Ces bourses ne seront attribuées qu’aux ressortissants des pays membres du COI qui remplissent toutes les conditions stipulées et qui auront été sélectionnés à l’issue du processus de sélection**.

L’attribution des bourses est soumise aux disponibilités budgétaires du COI.

La présentation des candidatures n’oblige en aucun cas le COI à sélectionner les candidats soutenus par ses Membres.

Pour la sélection des participants, il sera tenu compte des éléments du dossier du candidat. Les principes régissant la bourse, les critères d’exclusion, de sélection et d’attribution pour permettre une évaluation ultérieure sont définis à l’annexe II.

Veuillez noter que certains candidats peuvent être exclus du processus de sélection et que le COI peut également demander des justificatifs supplémentaires aux candidats ou leur demander de clarifier les pièces justificatives.

Avant le début du cours, les participants devront justifier qu'ils disposent d’une assurance santé

**ANNEXE I – FORMULAIRE DE CANDIDATURE**

XIVe Master en oléiculture et oléotechnie

**Information personnelle**

Nom de famille :

Prénom :

Date de naissance :

Lieu de naissance :

Nationalité :

**Études**

Diplôme universitaire :

Université :

Années d’étude :

Autres études :

**Renseignements professionnels**

Lieu de travail (Institution/Entreprise) :

Emploi actuel :

Fonctions :

Adresse :

Site web :

**Emploi précédent**

Lieu de travail (Institution/Entreprise) :

Poste :

Fonctions :

Adresse :

Site web :

**Adresse pour la correspondance**

Rue et numéro :

Ville : Code postal : Pays :

Téléphone (code pays) :

Fax :

E-mail :

**Langues (TB=Très bien, B=Bien, M=Moyen, I=Insuffisant)**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| LANGUE | PARLÉE | LUE | ÉCRITE |
| Espagnol |  |  |  |
| Anglais |  |  |  |
| Autres |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |

**Documents justificatifs\***

|  |  |
| --- | --- |
| Diplôme universitaire |  |
| Relevé de notes |  |
| Curriculum vitae |  |
| Lettre de motivation (description détaillée des raisons de la demande de bourse, impact attendu de la bourse sur les activités du candidat). |  |
| Autre (indiquer) |  |

**\*** Une copie des documents suffira. Lors de l’inscription, les participants sélectionnés devront présenter les documents originaux avec une copie. Les diplômes universitaires et les relevés de notes délivrés hors d’Espagne devront être certifiés par la voie diplomatique conformément aux instructions qui seront dûment fournies par l’UCO.

**ANNEXE II - PRINCIPES RÉGISSANT LA BOURSE. CRITÈRES D’EXCLUSION, DE SÉLECTION ET D’ATTRIBUTION DES BOURSES DÉFINIS EN VUE D’UNE ÉVALUATION ULTÉRIEURE**

Principes régissant les bourses

- L’objectif de la bourse est d’aider à atteindre les objectifs définis dans l’actuel [Accord international sur l’huile d’olive et les olives de table](https://www.internationaloliveoil.org/wp-content/uploads/2019/03/FRENCH-AGREEMENT-2015.pdf).

- Principe de non-profit : les bourses ne peuvent avoir pour objet ou pour effet de générer un profit pour le bénéficiaire.

- Principe de non-rétroactivité : les dépenses engagées avant l’attribution formelle de la bourse ne sont pas couvertes.

- Principe de non-cumul : une seule candidature peut donner lieu à l’attribution d’une bourse à un seul bénéficiaire par exercice financier.

- Principes de publicité, de transparence et d’égalité de traitement.

Critère d’exclusion

Les critères d’exclusion sont conçus pour évaluer l’éligibilité des demandeurs.

Les candidats seront exclus de la procédure de cet appel à candidatures si :

- Ils ne sont pas ressortissants des pays membres du COI

- Ils ne répondent pas aux exigences de l’appel

Critères de sélection

Les critères de sélection permettent d’évaluer la capacité du demandeur à mener à son terme l’action/le programme de travail proposé.

Les candidats doivent posséder les compétences et les qualifications requises pour mener à bien le programme de travail proposé.

Dans le cas des bourses de **Master**, les candidats à la sélection doivent satisfaire aux critères suivants :

* Être titulaire d’un diplôme universitaire, de préférence en agronomie, industries agricoles ou technologie des aliments.
* Connaître l’espagnol, qui sera la langue de travail du cours. Pour les candidats admis dont la première langue n’est pas l’espagnol, un cours intensif de perfectionnement dans cette langue sera organisé en septembre 2021. L’Institut Cervantès dispose d’une classe virtuelle de langue espagnole permettant l’apprentissage de cette langue sur Internet. Il est suggéré aux étudiants qui ne connaissent pas l’espagnol de s’inscrire à ces cours avant leur arrivée en septembre. Pour plus de renseignements, consultez le site http://ave.cervantes.es, où l’information est disponible en plusieurs langues.

Connaître l’anglais niveau traduction, car une partie de la bibliographie qui sera distribuée lors du cours sera dans cette langue.

Les candidats doivent démontrer qu’ils travaillent, effectuent des recherches ou suivent une formation dans le secteur oléicole.

Critères d’attribution

Les critères d’attribution sont conçus pour évaluer la qualité des candidatures.

Les critères utilisés pour l’attribution des bourses d’études sont les mérites des candidats et leur expérience de travail, de recherche ou d’étude dans le secteur oléicole.

Conformément aux bases, la connaissance de l’anglais sera également prise en compte.

Un soutien de la part d’un représentant des Membres sera également considéré comme un atout.

Le contenu de la lettre de motivation exposant les motifs de la demande (description détaillée des raisons pour lesquelles une bourse est demandée) et l’impact attendu de la bourse sur les activités du demandeur seront également pris en compte.

En cas d’égalité entre deux candidats d’un même pays, le candidat le plus jeune sera sélectionné.

Pour l’attribution des bourses, la plus grande diversité géographique sera recherchée.

L’attribution des bourses est soumise aux disponibilités budgétaires du COI.

|  |  |
| --- | --- |
| **CRITÈRES D’ATTRIBUTION DU MASTER** | **POINTS** |
| Formation Académique (mérites) | 70 |
| Travail, recherche ou études dans le secteur oléicole | 20 |
| Soutien de la part d’un représentant des Membres | 7 |
| Lettre de motivation avec les raisons de la demande (description détaillée des motifs pour lesquels une bourse est demandée) et l’impact attendu de la bourse sur les activités du demandeur | 3 |